

# ACTION URGENTE

## LA COMMISSION INTER-ECCLÉSIASTIQUE JUSTICE ET PAIX DOIT ÊTRE PROTÉGÉE

Fin novembre, des membres de la Commission inter-ecclésiastique justice et paix ont signalé des attaques graves durant des activités de défense des droits humains dans le sud-ouest de la Colombie. Entre autres événements, les informations disponibles font état de la présence d'inconnus pointant des armes à feu sur leur véhicule et les poursuivant. Si leur dispositif de protection a permis de préserver leur intégrité, la récurrence de ces événements souligne la nécessité que les mesures de protection soient renforcées.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

Directeur de l'Unité nationale de protection  
Augusto Rodríguez Ballesteros  
Carrera 44 No. 20-21, Bogotá, Colombie  
Courriel : [correspondencia@unp.gov.co](mailto:correspondencia@unp.gov.co)

Monsieur le Directeur,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant les graves menaces pesant sur la vie, la sécurité et la sûreté de la Commission inter-ecclésiastique justice et paix. Le 1er décembre, cette organisation a signalé plusieurs cas dans lesquels ses membres ont été exposés à un danger de mort ou de blessure grave du fait des agissements d'inconnus. Ils affirment qu'un homme armé a pointé une arme à feu sur l'unique membre de l'équipe de protection de l'organisation dans le sud-ouest de la Colombie le 27 novembre, et qu'un des véhicules de sécurité de l'organisation à bord duquel se trouvaient trois défenseurs des droits humains a été poursuivi par un groupe d'hommes lourdement armés, qui ont également pointé leurs armes à feu sur eux et essayé de les arrêter sur la route le 30 novembre.

Ces deux attaques ont été déjouées par les membres de l'équipe de sécurité assignée à la Commission inter-ecclésiastique justice et paix par l'institution que vous dirigez, l'Unité nationale de protection. Ces événements mettent malgré tout en évidence les risques accrus auxquels est confrontée cette organisation, et la nécessité d'adopter des mesures renforcées et plus ambitieuses afin de les protéger. Ces attaques illustrent également la fermeture de l'espace dédié à la défense des droits humains dans plusieurs régions du pays, notamment dans le sud-ouest, où les défenseur-e-s des droits humains continuent à risquer leur vie afin de continuer à travailler.

Ces derniers mois, la Commission inter-ecclésiastique justice et paix a contacté l'Unité nationale de protection, afin de demander le renforcement de leurs dispositifs de sécurité et l'ajout de mesures de protection supplémentaires. **Je vous exhorte à agir sans délai et à fournir à cette organisation une protection efficace et robuste qui lui permette de continuer à défendre les droits humains. Ces actions doivent inclure, après que les membres ont fait remonter leurs commentaires et accordé leur consentement, une nouvelle évaluation des risques pesant sur l'organisation et ses membres, ainsi qu'un renforcement des dispositifs de sécurité qui leur sont fournis.**

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

La Commission inter-ecclésiastique justice et paix défend les droits humains en Colombie depuis près de 30 ans. Travaillant dans plusieurs régions du pays, situées dans les départements du Chocó, du Cauca, du Valle del Cauca, du Meta, du Putumayo et d'Antioquia, faisant partie des zones du pays les plus affectées par le conflit armé, les inégalités, la discrimination et d'autres problèmes systémiques, la Commission inter-ecclésiastique justice et paix a soutenu des personnes, des familles et des communautés dans le cadre de leurs appels au respect et à la réalisation de leurs droits civils, politiques, économiques, culturels et environnementaux.

La défense des droits humains en Colombie est une activité à haut risque. L'histoire de la Commission inter-ecclésiastique justice et paix en fournit l'exemple. En raison de leur travail, cette organisation et ses membres ont été soumis à des menaces et attaques de la part de représentants de l'État et d'acteurs privés. La Commission a signalé tous ces événements, sollicité la protection des autorités colombiennes et bénéficié de mesures conservatoires par le biais de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Malgré cela et une demande récente de renforcement des mesures de sécurité fournies par l'Unité nationale de protection, la Commission inter-ecclésiastique justice et paix a signalé plusieurs pannes dans les véhicules qui leur ont été assignés et des retards dans leur maintenance, ainsi que l'affaiblissement global des mesures de protection.

La Commission inter-ecclésiastique justice et paix travaille dans certaines des régions les plus marginalisées de Colombie. Le manque de garanties en ce qui concerne sa sécurité a un impact négatif non seulement sur l'exercice de son droit de défendre les droits humains, mais également sur les personnes et communautés bénéficiant de leur relation avec la Commission. Cela s'inscrit en outre dans une tendance plus large à la restriction de l'espace dédié à la défense des droits humains dans le pays, que le gouvernement, qui a promis de protéger les défenseur·e·s des droits humains, doit combattre.

**LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** Espagnol.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE :** 31 mars 2026

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**NOM :** Commission inter-ecclésiastique justice et paix

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE :**